



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Service de chirurgie orthopédique - CHU NICE

Question écrite n° 13074

### Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation alarmante du service de chirurgie orthopédique du CHU de Nice. Il convient de rappeler que le CHU constitue le centre de référence du département des Alpes-Maritimes en matière de santé. Or il semble que le service de chirurgie orthopédique rencontre de réelles difficultés, conduisant le personnel soignant à la cessation d'activité chirurgicale ne relevant pas de l'urgence vitale immédiate. Plusieurs arguments sont mis en avant par le personnel, à savoir le manque de médecins anesthésistes, le manque d'infirmière de bloc opératoire, le défaut de matériel stérile, un système de brancardage déficient et une mauvaise gestion des urgences. Le personnel dénonce une situation qui se dégrade de plus en plus, rendant de plus en plus difficile l'accès au soin pour les patients. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui seront envisagées afin d'améliorer la situation dénoncée par le personnel soignant au sein du service de chirurgie orthopédique du CHU de Nice.

### Texte de la réponse

Le centre hospitalier universitaire (CHU) de Nice a engagé un ensemble de mesures pour améliorer son attractivité et développer la fidélisation de ses praticiens. Le cabinet "Adopale" accompagne cet établissement pour évaluer l'effectif nécessaire en anesthésie sur la base d'une optimisation de l'ensemble des activités anesthésiques dans les blocs opératoires et hors bloc (chirurgie orthopédique, endoscopie, radiologie interventionnelle, consultations...). Des actions d'amélioration ont déjà été engagées au sein des blocs opératoires concernant la stérilisation et le brancardage. Par ailleurs, afin de conforter son rôle universitaire, l'établissement a conduit une vaste campagne prospective auprès des internes en formation dans la discipline. Il a obtenu l'accord de principe de quatre internes, sur une promotion de 10, pour une activité au CHU (sur statut de chef de clinique ou praticien contractuel) à partir de novembre 2019. Les perspectives pour 2020 sont donc plus favorables. Toutes ces mesures traduisent un véritable engagement de l'institution qui envisage de nouvelles pistes de fidélisation et d'attractivité sur le moyen et long terme. Des réflexions sont également actuellement menées à l'échelle du territoire et du Groupement hospitalier de territoire. Ainsi, une organisation plus efficiente de la permanence et de la continuité des soins en établissement en lien avec la démographie médicale devra être mise en place dans le cadre du schéma départemental de la permanence et de la continuité des soins. En particulier, la gradation des soins et la mise en place des filières devraient permettre de limiter la dispersion des équipes dans des secteurs en tension tel que l'anesthésie-réanimation et de concentrer ces ressources rares autour de plateaux techniques performants.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13074

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 octobre 2018](#), page 8993

**Réponse publiée au JO le :** [9 juillet 2019](#), page 6472